

APPEL A COMMUNICATION

Version du 02/04/2020

Proposition de titres :

- GARDEN CITY OU VILLE-JARDINS ?
- LES CITES-JARDINS AU XXIème SIECLE
- LES CITES-JARDINS ET LE XXIème SIECLE

Sous-titre : Valorisation, préservation et enjeux de demain pour les cités-jardins, à l'échelle française, européenne et mondiale

Colloque

Juin 2021

Région Ile-de-France

Date limite pour les propositions : septembre 2020

Appel à communication pour un colloque international organisé par l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, en partenariat avec l'Ecole d'architecture Paris-Belleville, l'Ecole d'urbanisme de Paris, l'Université Paris 1 Panthéon – IREST, l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, l'Université Sorbonne Paris Nord et le MUS – Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

Thématiques

Depuis les années 1990, les cités-jardins ont fait l'objet de colloques, de conférences et de publications qui ont permis de mieux connaître et appréhender ce patrimoine et son concept dans sa globalité et dans leurs histoires individuelles. Cette histoire s'est écrite à l'échelle locale, nationale et européenne.

Confrontées aujourd'hui à la pression foncière et au renouvellement urbain, les cités-jardins restent un marqueur important de l'histoire du logement populaire du début du XXème siècle et de l'entre-deux-guerres.

Dans cette perspective, ce colloque a pour objectif de faire un état des lieux d'aujourd'hui et des perspectives pour demain, sur les cités-jardins françaises, européennes et mondiales avec une logique comparative. Il s'agit de mettre en perspective différentes approches sur un patrimoine commun, découlant du concept théorisé par Ebenezer Howard en 1898. Quatre axes de

réflexions et de questionnements sont envisagés, sans pour autant être exhaustifs. Les thématiques aborderont transversalement la dimension du bâti et des espaces extérieurs, à différentes échelles qui embrassent les espaces collectifs de sociabilité, la matérialité des lieux, les représentations et les pratiques...

La valorisation des cités-jardins. Ici ou là, les cités-jardins ont été l'objet de processus de valorisation culturelles, pédagogiques et touristiques. Quels sont les mécanismes en jeu dans le processus de leur valorisation et de leur mise en tourisme ? Quelles initiatives émergent, organisées pour qui et par quels acteurs ? Dans quels réseaux formels et informels peuvent-elles s'insérer ? Quels projets de valorisation pour demain ? A quelle échelle ?

Commentaire [M.C1]: Laurent propose de mettre « Valoriser les ». Pour Ginette, cela aurait une dimension trop active, de projets.

La préservation des cités jardins. Les cités-jardins sont concernées par des processus de vente ou destruction, mais aussi des travaux d'entretien et d'adaptation du bâti au confort et normes contemporaines (environnement, mode de vie, énergie...). Faut-il protéger les cités-jardins ? Quelles protections sont mises en œuvre ? Comment les réhabilitations posent-elles l'enjeu de la sauvegarde du patrimoine des cités-jardins, à l'échelle nationale et européenne ? **notamment par le biais des protections juridiques.** Quelles sont les pratiques « exemplaires » actuelles tant dans le bâti que dans les jardins et le paysage... ? A contrario, les logiques divergentes des acteurs interrogent les valeurs sous-jacentes aux destructions ainsi que le hiatus entre le modèle de la cité-jardin et son devenir.

Commentaire [M.C2]: Idem

Habiter et vivre les cités-jardins. Les cités-jardins ont été conçues comme des lieux de vie sociale et partagée, notamment en plein air. Aujourd'hui encore, il s'agit de quartiers habités. Comment les habitants vivent-ils et utilisent-ils aujourd'hui les espaces extérieurs (équipements, espaces publics, jardins...) ? Les caractéristiques de mixité sociale et générationnelle demeurent-elles prégnantes ? Les évolutions (gentrification ou paupérisation) transforment-elles en profondeur le modèle de la cité-jardin ? Quelles formes d'appropriation et d'attachement, ou de détachement, peuvent être identifiées parmi ses habitants ? Quels sont les usages et mémoires transmis ? Comment les habitants se mobilisent-ils dans ces quartiers ?

« **Villes-jardins de demain** » ? Les cités-jardins sont des sources d'inspiration pour une approche renouvelée de l'urbanisme, du logement et du paysage ; mais peuvent aussi faire l'objet d'une récupération au profit de la commercialisation d'opérations immobilières. Quelles sont les différentes interprétations et réinterprétations sociales, architecturales et écologiques faites à partir du modèle de la cité-jardin ? Quelles seraient les différentes modalités d'une cité-jardin du XXIème siècle ?

Modalité de soumission

Ce colloque mêlera table-rondes et conférences.

Ce colloque est ouvert aux enseignants-chercheurs de diverses disciplines (architecture, urbanisme, histoire de l'art, sociologie, géographie, sciences du paysage, etc), architectes et praticiens, acteurs, représentants de collectifs œuvrant pour les cités-jardins, en France et à l'étranger. La participation de doctorants et de jeunes chercheurs est encouragée. Les propositions, en français ou en anglais, d'une longueur maximale de 300 mots et accompagnées d'une brève présentation des auteurs, devront être envoyées à l'adresse contact@citesjardins-idf.fr

~~Sous réserve de l'obtention de financement, les frais de voyage des participants étrangers seront pris en charge.~~

Une publication des actes est envisagée

Comité scientifique

A déterminer

Calendrier

Ouverture de l'appel à communication : juin 2020

Date limite de réception des propositions : septembre 2020

Notification de décision : décembre 2020

Colloque : juin 2020, lieux à définir

Unités impliquées : l'Ecole d'architecture Paris-Belleville, l'Ecole d'urbanisme de Paris, Université Paris 1 Panthéon – IREST, l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, l'Université Sorbonne Paris Nord et le MUS – Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

Commentaire [mcj3]: je propose de supprimer cela : les participants étrangers peuvent trouver des financements, mais nous pouvons prendre en charge (et dans ce cas nous les invitons) les conférenciers pour les communications introductives ou de cadrage

Commentaire [mcj4]: idem sans certitude ne rien promettre par écrit